

BULLETIN D'INFORMATION

Décembre 2023

DIRECTIONS GÉNÉRALES DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES,
DES COMMISSIONS SCOLAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS



MESURE PERMETTANT DE SOUTENIR DES ÉCOLES OÙ LE NIVEAU DE VIOLENCE EST CONSIDÉRÉ COMME ÉLEVÉ

Le Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles qui a été annoncé récemment par le ministre de l'Éducation prévoit une mesure permettant de soutenir des écoles où le niveau de violence est considéré comme élevé. Cette mesure consiste à soutenir la formation des équipes d'intervention dans les écoles ciblées ainsi qu'à faciliter l'organisation et l'implication des ressources locales, en mettant ainsi à profit toutes les expertises pertinentes à la mise en place des mesures de prévention et d'intervention nécessaires pour répondre aux besoins du milieu.

Le ministère de l'Éducation (MEQ) soutiendra ces équipes locales d'intervention en offrant un accompagnement de proximité individualisé, et ce, notamment par l'intermédiaire des ressources régionales déjà en place dans certaines régions, dont les agents de soutien régionaux liés au dossier *Climat scolaire, violence et intimidation*. Les équipes locales d'intervention seront mobilisées pour déterminer les actions à réaliser par l'école et ses partenaires, puis veiller à leur mise en œuvre dans le but d'agir rapidement pour diminuer la violence et rétablir un climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant.

La mesure est assortie d'un soutien financier, au besoin, servant à faciliter le recours au personnel nécessaire à la formation des équipes, à l'établissement de partenariats externes et à la mise en œuvre des mesures de prévention et des interventions établies.

(suite à la page 2)

ACCÈS RAPIDE

Mesure permettant de soutenir des écoles où le niveau de violence est considéré comme élevé

Sondage de satisfaction

Implantation du programme d'études *Culture et citoyenneté québécoise*

Publication du quatrième cahier du Référentiel d'intervention en écriture, *Les défis des jeunes scripteurs au début de l'école primaire*

Amélioration du portail CollecteInfo

Documents financiers à transmettre

Appel de projets 2024-2025 : Projets de partenariat en adaptation scolaire

Appel de projets pour le Programme de prévention de la délinquance par le sport, les arts et la culture

Sondage de recensement des pratiques ayant un caractère mutualisable

Conditions, restrictions et interdictions d'utilisation relatives aux réseaux sociaux

Programme de consolidation des centres de traitement informatique

Programme international pour le suivi des acquis des élèves

Transfert de connaissances

Atelier de cocréation stratégique avec les partenaires du réseau éducatif anglophone

Plan d'action de développement durable 2023-2028

Consigne élargie des contenants de boisson

Afin de cibler les milieux dans lesquels sera déployée cette mesure, nous vous prions de déterminer, s'il y a lieu, la ou les écoles de votre centre de services scolaire ou de votre commission scolaire (CSS/CS) où le phénomène de la violence est particulièrement problématique, et ce, sur la base de ces critères :

- ▶ L'impact considérable sur le climat scolaire ressenti dans le milieu en raison de l'intensité et de la fréquence des différents types de violences vécus¹;
- ▶ Le manque de ressources disponibles pour gérer la situation (ressources financières, humaines ou matérielles);
- ▶ La disposition favorable de l'équipe-école à collaborer à la mise en œuvre de cette mesure.

À la suite de l'analyse des informations recueillies, les milieux sélectionnés par le MEQ seront contactés et recevront le soutien prévu par la mesure. Les écoles qui n'auront pas été retenues pour bénéficier de la mesure

pourront recevoir du soutien de l'agent de soutien régional au dossier *Climat scolaire, violence et intimidation* ou encore de l'intervenant-pivot de leur CSS/CS.

Ainsi, avant le 15 décembre, nous vous prions de transmettre les informations suivantes à DSEC@education.gouv.qc.ca :

- ▶ Nom de l'école ou des écoles;
- ▶ Coordonnées de la personne à contacter (direction d'établissement);
- ▶ Brève explication justifiant la demande.

Notez que les informations fournies dans le cadre de la sélection des écoles ne seront pas rendues publiques. Elles seront utilisées uniquement pour déterminer les milieux qui bénéficieront de la mesure de soutien et pour orienter l'accompagnement offert.

¹ Intimidation, cyberintimidation, surréactions d'élèves, violence à caractère sexuel, violence liée à la polarisation, violence liée à la présence de réseaux de délinquants, violence armée, violence nécessitant une intervention policière, violence envers le personnel scolaire et causant des lésions.



SONDAGE DE SATISFACTION

BULLETIN D'INFORMATION

À la suite de la récente initiative du MEQ de regrouper les communications destinées au réseau dans un bulletin d'information mensuel, nous sommes curieux de connaître votre opinion à ce sujet. Nous vous invitons à répondre à [un court sondage](#) dont l'objectif est de recueillir votre degré de satisfaction ainsi que vos commentaires concernant cette initiative. Au plaisir de vous lire !

IMPLANTATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE

SOUTIEN FINANCIER POUR LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

En juin 2023, la mesure des règles budgétaires *Seuil minimal de services aux élèves – Montant supplémentaire propre à chacun des organismes scolaires pour leurs besoins particuliers* (15001, volet 2) a bénéficié d'une enveloppe additionnelle de 14,5 M\$ destinée à la formation ou la libération visant l'appropriation de nouveaux programmes. Sous réserve de l'approbation des crédits budgétaires, cette enveloppe sera de 11,3 M\$ pour l'année scolaire 2024-2025.

Il importe toutefois de noter que le programme *Culture et citoyenneté québécoise* est le seul nouveau programme auquel peuvent s'appliquer ces sommes en 2023-2024 et en 2024-2025.

PUBLICATION DU QUATRIÈME CAHIER DU RÉFÉRENTIEL D'INTERVENTION EN ÉCRITURE, LES DÉFIS DES JEUNES SCRIPTEURS AU DÉBUT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le quatrième et dernier cahier du Référentiel d'intervention en écriture, [Les défis des jeunes scripteurs au début de l'école primaire](#) est maintenant en ligne.

Ce document est destiné au personnel enseignant, aux orthopédagogues ainsi qu'aux conseillères et conseillers pédagogiques qui travaillent avec de jeunes élèves du primaire. Il vise à les outiller et à affiner leur compréhension de la complexité de l'apprentissage de l'écriture.

Le Référentiel d'intervention en écriture propose des interventions reconnues comme efficaces par la recherche pour soutenir le développement de la compétence à écrire de tous les élèves, notamment ceux à risque de rencontrer des difficultés.

AMÉLIORATION DU PORTAIL COLLECTEINFO

En janvier prochain, le MEQ apportera plusieurs améliorations au portail CollecteInfo. Cette refonte du portail, initiée en collaboration avec le réseau, permettra la bonification et l'ajout de fonctionnalités en plus d'assurer le respect des normes de sécurité en matière de configuration des droits d'accès.

Afin de faciliter la mise en ligne du portail dans vos milieux, des formations et des séances d'information sont prévues à compter de janvier 2024. Tous les responsables du portail au sein de vos organisations ont été informés des changements à venir.

Le MEQ déploie de nombreux efforts afin de satisfaire les attentes exprimées par les utilisateurs du portail CollecteInfo. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec l'équipe responsable du projet : collecteinfo@education.gouv.qc.ca.

DOCUMENTS FINANCIERS À TRANSMETTRE

Pour respecter le cycle de redditions de comptes gouvernemental, nous vous rappelons de nous faire parvenir l'ensemble des documents, rapports et procès-verbaux suivants :

- ▶ rapport financier annuel (RFA) avec les rapports de l'auditeur ;
- ▶ extrait du procès-verbal du conseil d'administration ou du conseil des commissaires confirmant le dépôt des états financiers annuels ;
- ▶ rapport financier trimestriel ;
- ▶ rapport financier mensuel.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué n° 8 ainsi que le calendrier des livrables qui vous ont été transmis au mois de mars 2023 ou encore nous écrire à trafics@education.gouv.qc.ca.



APPEL DE PROJETS 2024-2025

PROJETS DE PARTENARIAT EN ADAPTATION SCOLAIRE

La mesure des règles budgétaires de fonctionnement concernant les projets de partenariat en adaptation scolaire (mesure 15350) sert à promouvoir des initiatives collaboratives qui sont liées au développement pédagogique ainsi qu'à l'organisation des services, et ce, de façon à répondre aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDA) ou encore des élèves ayant des besoins particuliers. Les projets soutenus par cette mesure permettent de diversifier l'offre de services en adaptation scolaire ainsi que d'éprouver de nouvelles approches et pratiques pédagogiques pour favoriser la réussite de ces élèves.

Plus précisément, le volet 1 de cette mesure vise des projets menés en partenariat et s'inscrivant en cohérence avec les objectifs du Plan stratégique 2023-2027 du MEQ pour favoriser la réussite des élèves HDA de la formation générale des jeunes et celle des élèves ayant des besoins particuliers en formation générale des adultes ou en formation professionnelle.



Du **8 janvier au 23 février 2024**, les organismes scolaires sont donc invités à soumettre leur(s) projet(s) pour l'année scolaire 2024-2025, par le portail [CollecteInfo](#). Une présentation du guide de l'appel de projets sera offerte au personnel des organismes scolaires le **jeudi 11 janvier 2024, de 10 h à 11 h 15**. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en utilisant le lien suivant : <https://forms.office.com/r/bzTCc9bFM2>.



APPEL DE PROJETS POUR LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE PAR LE SPORT, LES ARTS ET LA CULTURE

Le Programme de prévention de la délinquance par le sport, les arts et la culture (PPDSAC) a pour objectif d'amener les jeunes en situation de vulnérabilité du primaire et du secondaire à développer des facteurs de protection afin de prévenir ou d'atténuer les problématiques liées à la délinquance.

Les activités financées dans le cadre du PPDSAC constituent un moyen d'entrer en contact avec les jeunes ciblés et de créer un lien de confiance avec eux afin qu'ils bénéficient de modèles positifs et d'interventions individualisées qui répondent à leurs besoins. Ainsi, les projets soutenus par le PPDSAC permettent d'offrir des occasions positives supplémentaires aux jeunes en difficulté et de diminuer les risques qu'ils s'engagent dans un parcours de délinquance. La participation du MEQ à ce programme permet d'accroître les offres de services en matière d'activités sportives, artistiques ou culturelles destinées aux jeunes. En effet, dans le cadre du [Plan de prévention de la violence et l'intimidation dans les écoles 2023-2028](#), il est prévu que le MEQ collabore avec le ministère de la Sécurité publique pour bonifier le PPDSAC.

Un appel de projets se déroulera du **5 décembre 2023 au 19 janvier 2024** en prévision de la mise en œuvre du PPDSAC. Cet exercice cible principalement les différents partenaires des milieux scolaires (organismes communautaires, corps policiers, etc.). Toutefois, il est possible, voire souhaitable, que les projets soumis impliquent la participation active des milieux scolaires, puisqu'ils s'adressent à la clientèle scolaire. Il est donc probable que des partenaires vous interpellent à cette fin.



SONDAGE DE RECENSEMENT DES PRATIQUES AYANT UN CARACTÈRE MUTUALISABLE

Dans le bulletin d'information du mois d'octobre dernier, les CSS/CS ont été informés de la volonté du MEQ de favoriser la mutualisation de pratiques au sein du réseau, et ce, tant sur le plan des ressources informationnelles que des ressources administratives. Rappelons que ces travaux sont menés par le Comité de gouvernance du numérique en éducation.

Ainsi, les CSS/CS sont invités à répondre au sondage disponible sur le portail [CollecteInfo](#), et ce, **au plus tard le 12 janvier prochain**.

À titre de rappel, ce sondage permettra de recenser les meilleures pratiques, de connaître leur portée et leur potentiel et, le cas échéant, de déterminer les éventuels besoins de développement de solutions numériques. Par « pratique ayant un caractère mutualisable », nous faisons référence à toute pratique qui serait intéressante à mettre en commun et à diffuser au sein du réseau.

Il importe de préciser que cette démarche est complémentaire aux travaux des communautés de pratique en intelligence numérique (CoPIN) qui ont également pour mandat de recenser les outils et les pratiques mutualisables au sein de leur région. D'ailleurs, dans le cadre du présent sondage, il est possible de proposer des initiatives qui découlent des travaux effectués au sein des CoPIN.

Nous vous invitons à communiquer avec patrick.ouellet@education.gouv.qc.ca pour toute question à ce sujet.

CONDITIONS, RESTRICTIONS ET INTERDICTIONS D'UTILISATION RELATIVES AUX RÉSEAUX SOCIAUX

Le 3 novembre dernier, le dirigeant principal de l'information informait les ministères et organismes de [l'indication d'application IA-SI-2023-003-OP concernant les conditions, restrictions et interdictions d'utilisation relatives aux réseaux sociaux](#). Cette dernière est applicable dès maintenant par l'ensemble des organismes publics assujettis à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

Cette indication d'application s'applique aux réseaux sociaux TikTok et WeChat. Vous constaterez que l'utilisation de TikTok à partir d'un navigateur Web est maintenant possible, sous réserve du respect des conditions et des restrictions.

Pour plus d'information, les CSS/CS sont invités à communiquer avec le Centre opérationnel de cyberdéfense du MEQ : coacd@education.gouv.qc.ca.

PROGRAMME DE CONSOLIDATION DES CENTRES DE TRAITEMENT INFORMATIQUE

Le Programme de consolidation des centres de traitement informatique (PCCTI) continue sa progression au sein du réseau. Le MEQ invite les CSS/CS à prioriser le PCCTI et à maintenir la cadence afin de respecter l'objectif de terminer la migration au 31 décembre 2025. À cet effet, un accompagnement individualisé est offert aux CSS/CS qui le demandent. Pour ce faire, vos équipes peuvent écrire à migrationinfonuagique@education.gouv.qc.ca.

En janvier 2024, les CSS/CS recevront un sondage portant sur leurs besoins complémentaires d'accompagnement pour réaliser la migration, permettant ainsi au MEQ d'adapter sa stratégie d'intervention. Un canal Teams sera également créé pour vous tenir informés de ce dossier.

PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE SUIVI DES ACQUIS DES ÉLÈVES

MISE À L'ESSAI 2024 ET PUBLICATION DES RÉSULTATS DE 2022

La prochaine mise à l'essai du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) se déploiera du 22 avril au 31 mai 2024 dans certaines écoles secondaires québécoises. Elle constitue une étape préliminaire incontournable au déploiement de l'enquête principale qui aura lieu en 2025 à l'échelle internationale. L'enquête PISA est menée tous les trois ans depuis 2000 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle vise à mesurer les connaissances et les compétences des élèves de 15 ans en lecture, en mathématiques et en sciences. Bien que chaque évaluation contienne des questions portant sur ces trois domaines, la cible principale est réorientée lors de chaque nouveau cycle et se concentrera sur les sciences en 2025.

Par ailleurs, le 5 décembre prochain, l'OCDE et le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) publieront leur rapport respectif du PISA 2022. Les données analysées permettront de comparer les compétences de nos élèves de 15 ans en mathématiques (domaine principal) ainsi qu'en lecture et en sciences (domaines secondaires) avec les 90 autres pays/économies participants. À l'échelle mondiale, près de 624 000 élèves ont participé au PISA 2022, dont près de 23 000 élèves canadiens et 6 500 élèves québécois.

L'équipe ministérielle responsable des enquêtes internationales et pancanadienne en éducation demeure disponible pour répondre à vos questions à ce sujet : enquetes-internationales@education.gouv.qc.ca.

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Le MEQ contribue à l'avancement des connaissances scientifiques en éducation par le financement et la réalisation de nombreuses études dans le cadre de ses programmes de recherche. Pour les acteurs du milieu scolaire, le développement et la mise à jour des connaissances en éducation génèrent d'importantes retombées.

Les résultats de ces recherches sont mis en valeur au moyen d'activités de transfert de connaissances ainsi qu'à l'aide de différents outils et publications de vulgarisation destinés à tous les acteurs du réseau. Ces outils leur permettent de s'approprier facilement les résultats des recherches et de les mettre en application. Nous vous invitons à visiter notre site Web pour découvrir les nouveautés, soit les infographies intitulées « [Se mobiliser pour la réussite en mathématiques](#) » et « [Le décrochage à quelques mois de la diplomation : quelles actions pour le prévenir?](#) ».

Vous souhaitez être tenus informés de nos activités? Joignez notre communauté de plus de 3 000 abonnés en écrivant à info-transfert@education.gouv.qc.ca.



ATELIER DE COCRÉATION STRATÉGIQUE AVEC LES PARTENAIRES DU RÉSEAU ÉDUCATIF ANGLOPHONE

Dans le cadre des travaux de la Table du réseau éducatif anglophone, le MEQ tiendra un atelier de cocréation stratégique avec ses partenaires du réseau éducatif anglophone, le 5 décembre 2023. La rencontre proposée permettra de déterminer les priorités du réseau éducatif anglophone et d'élaborer des projets qui lui sont particuliers. L'appui offert dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes pourra ainsi être mieux ciblé, dans le respect des orientations stratégiques du gouvernement du Québec, et plus particulièrement du MEQ et de Patrimoine Canadien.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

En vertu de la Loi sur le développement durable, le MEQ a récemment publié son [Plan d'action de développement durable 2023-2028](#) (PADD). Ce dernier contient des actions prévues pour le MEQ et pour le réseau. N'hésitez pas à le consulter pour connaître tous les détails.



CONSIGNE ÉLARGIE DES CONTENANTS DE BOISSON

Un nouveau règlement sur la mise en place de la consigne élargie concernant les contenants de boisson dans les institutions publiques est entré en vigueur le **1^{er} novembre 2023**.

Les établissements de consommation sur place dont la capacité d'accueil est de plus de 75 places doivent ainsi mettre en œuvre la consigne élargie. Les écoles qui disposent d'une cafétéria de plus de 75 places sont donc concernées.

Les détails du déploiement de la modernisation de la consigne ainsi que les contenants ciblés sont disponibles sur le [site Web](#) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le déploiement se déroule en deux phases :

- ▶ Depuis le 1^{er} novembre 2023 : l'ajout des contenants en aluminium non consignés (ex. : canettes de jus ou d'eau pétillante) aux contenants déjà consignés (ex. : boissons gazeuses) ;
- ▶ À compter du 1^{er} mars 2025 : l'ajout de tous les autres contenants (verre, autre matière cassable, plastique, métal ferreux, multicouches, biosourcé) de boissons (jus, eau, lait, etc.), qui n'étaient pas consignés au 1^{er} novembre 2023.

Les CSS/CS sont invités à s'inscrire sur la [plateforme de l'Association québécoise pour la récupération des contenants de boissons](#) pour en apprendre davantage sur les séances d'information à venir ainsi que le suivi personnalisé et adapté à chaque milieu qui sera offert. Des organismes seront désignés par l'Association pour procéder à la collecte des contenants consignés dans les lieux visés, incluant les écoles.

